

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 27/03/2014	Cadre réservé à l'administration	N° d'enregistrement F09314P0087
Dossier complet le 27/03/2014		

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **SERRE MARAÎCHERE DE SAINT-SATURNIN-LES-APT**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Madame Roseline AUGIER et Monsieur Michel AUGIER**

RCS / SIRET **EN COURS DE CREATION** Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36 (PLU)	Installation de 3000 m² à 40 000 m²

Arrivé le : 27 MARS 2014	Projet de réponse	Éléments de réponse	Attribution	Information
Direction DREAL				

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 2.22ha de type serre multi-chapelle en verre. Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 1.907 MégaWc.

Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et permettra le développement de nouvelles cultures ainsi que la création de 2 emplois à plein temps en phase d'exploitation auxquels s'ajouteront des saisonniers pour les cueillettes.

4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par le GAEC DOMAINE DE SEOULE avec principalement pour objectif l'augmentation des productions maraîchères existantes (concombres, pommes de terres nouvelles et mâche).

De nouvelles productions sont également prévues (fraises, choux et aubergines).

L'objectif du projet est d'augmenter la surface à atmosphère chaude afin de produire plus tôt et plus tard et ce pour répondre à la demande croissante en terme de quantité et de diversité de production des marchés locaux (magasins de producteurs, cuisines centrales, etc.).

De plus la serre créera un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de 470 foyers et la production sera réinjectée sur le réseau public d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer une partie de la serre agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

S'agissant du terrassement et compte tenu du faible dénivelé actuel du terrain, seul une partie de la surface où sera implantée la serre devra être terrassée (partie ouest sur environ 10m).

Les eaux pluviales seront amenées par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs vers un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur l'eau".

La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30cm par 25cm de largeur; et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14cm.

Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées.

Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot-et-Garonne. Ce sont des modules Français.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La serre qui sera construite, sera dans sa phase d'exploitation, utilisée pour la culture de concombres, de pommes de terres nouvelles, de mâche, de choux, d'aubergines et de fraises à destination des marchés locaux, voir du marché national pour le surplus de production, et ce tout au long de l'année.

La proximité de la serre avec le siège de l'exploitation et le hangar de stockage (moins de 200m) permettra une optimisation des mises en culture et des récoltes, toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort. La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**-Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales
(rubrique 2.1.5.0.)**

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis à construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Hauteur au faîtage	5m10 [m]
Longueur maximum	273,18 [m]
Largeur maximum	150 [m]
Surface au sol de la construction	22 200 [m ²]

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

**Lieu-dit "Les Bassaquets"
84490 SAINT-SATURNIN-LES-APT**

Coordonnées géographiques¹

Long. **05° 19' 54" E** Lat. **43° 55' 20" N**

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- 18000m² de vigne plantée en agriculture biologique pour une première partie en 1991 et le reste en 1997 ;
- 4000m² en prairie temporaire ;

N.B. : Il est à noter que les terrains du domaine sont tous en agriculture biologique depuis 1972.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

**- PLU approuvé le 25/05/2007, dernière modification approuvée le 14/12/2011.
(voir copie du règlement de la zone A en pièce complémentaire)**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-ZNIEFF de type 1 "Marnes et gypses du bassin d'Apt" à 1,9kms au sud-est, "Ogres de Roussillon" à 2,15kms au sud, "Combes méridionales des Monts de Vaucluse, de la Sénancole au Grand Marignon" à 2,94kms au nord ; -ZNIEFF de type 2 "Ogres de Gargas" à 1.2kms au sud, "Monts de Vaucluse" à 2kms au nord-ouest ; SOURCE : DREAL PACA/Carmen
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA / Carmen
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Luberon SOURCE : DREAL PACA / Carmen
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : Prim.net

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA/Carmen. DRAC 84
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi « Calavon-Coulon » prescrit le 26/07/2002. La date d'approbation n'est pas fixée. SOURCE : Base Gaspar / PRIM.NET N.B.: Il est a noté que le projet ne se situe pas à proximité immédiate de cours d'eau sujets à cet aléa (la rivière de l'Urbane est situé à plus d'1 km du projet) et qu'il ne favorisera pas ce dernier.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : BASIAS - BASDL
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : SDAGE Rhône Méditerranée et Corse
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de captage sur la commune. SOURCE : Mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	"Ogres du Pays d'Apt" à 1km à l'Est SOURCE : DREAL PACA/Carmen
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZCS "Ogres de Roussillon et de Gignac - Marnes de Perréal" à 2kms à l'est et au sud-est, ZSC "Rochers et Combes des Monts de Vaucluse" à 2,6km au nord Ouest ; SOURCE : DREAL PACA / Carmen
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le mode de prélèvement actuel et futur se fait par le canal de provence sous pression. - La quantité requise pour l'irrigation de la future serre est de 9500 m3/an.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie : noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants. - création d'un bassin de rétention/ infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Léger terrassement sur la partie ouest uniquement. La majeure partie du terrain étant à très faible dénivelé ;
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe. - Terrain déjà en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial. - Pas d'enjeux de conservation de la flore. - Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées. SOURCE : DREAL PACA / Carmen.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terres déjà en cultures (vignes depuis plus de 20 ans). Le projet de serre agricole s'inscrit dans une démarche de conservation de l'espace agricole.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risques sur la commune : -PPRI "du Coulon / Calavon" prescrit le 26/07/2002, projet situé à plus d'1km de l'Urbane ; - Séisme : zone de sismicité 3 - aléa modéré ; -Hors zone aléa feux de forêt ; Ces risques seront pris en compte dans le projet. SOURCE : PRIM.NET
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Route départementale très principalement fréquentée par l'activité agricole. - Aucune nuisance sonore supplémentaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion.</p> <p>- Idem pour les ruissellements des eaux usées agricoles (aspersion).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>-Aucun rejet de produits polluants (exploitation agricole en Bio comme l'ensemble du domaine depuis plus de 40 ans) ;</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Prise en compte de l'impact visuel:</p> <p>- Plantation d'un mur végétal (haie variée) sur une partie du côté ouest et sud (réduction de l'impact visuel depuis la route départementale).</p> <p>- Massif forestier existant au nord et à l'est.</p> <p>N.B. : Un volet paysager complet sera présent dans le dossier de permis de construire.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Création de 2 emplois pleins temps.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact :

- Pas d'impact environnemental sur la faune : pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres cultivées en permanence).

ni sur la flore - pas de sensibilité écologique particulière.

- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration au titre la loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.

- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et par la création d'un bassin de rétention/infiltration.

- Pas d'impact ni sur le bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.

- Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.

- Pas d'impact sur le risque naturel.

- Conforme à l'orientation agricole de la zone A du PLU dans laquelle ce projet se situe et à la volonté de la commune de conserver des espaces agricoles (permettant entre autres de répondre à la croissance de la demande des marchés locaux).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>- Dossier de présentation du volet agricole de l'exploitant (GAEC DOMAINE DE SEOULE). - Courriers de soutien au projet (Mairie ; Chambre d'Agriculture et PNRL très prochainement transmis par mail - rendez-vous le 9/04/2014)</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Saturnin-lès-Apt

le,

26/03/2014

Signature